

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 29/01/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Cyrille CUENOT, Norbert SANCHEZ CANO à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Laurent PASTOR à Bernadette CACALY, David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absents : Armand AVEDIAN, Christophe LIAUD, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2019.02.11.8

OBJET : Commercialisation d'un tènement communal sur le secteur de Merlet au profit de RCP IMMOBILIER

Martial VIAL, adjoint délégué au développement durable et aménagement, rappelle aux membres du conseil municipal que par **délibération du 24 septembre 2018**, il a été approuvée la cession des parcelles cadastrées CV n° 277, 97, 98, 99, 100, 101 et 102 ainsi qu'une partie de la parcelle CV n° 103 situées rue de Merlet, pour une surface de 850m², au profit de la SAS RCP IMMOBILIER ; en vue de la réalisation d'une opération de promotion immobilière.

Dans ce cadre, un compromis de cession a été signé le 13 décembre 2018 à l'office notarial de Saint Quentin Fallavier, par les deux parties, moyennant le prix total de 360 000€ (trois cent soixante mille euros).

Il s'avère qu'il est nécessaire de préciser que le prix de vente s'élève à 300 000€ HT.

Par conséquent, il convient de modifier, par un avenant au compromis, le prix de vente du tènement à céder à la SAS RCP IMMOBILIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la vente du tènement immobilier situé sur le secteur de Merlet à RCP IMMOBILIER, au prix de 300 000€ HT.**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au compromis de**

vente du 13 décembre 2018, l'acte notarié à intervenir et tous documents nécessaires pour aboutir à la vente de ce tènement et à la réalisation du projet immobilier sur le secteur de Merlet.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 11/02/2019

Publication et transmission en sous préfecture le 15 février 2019 15/02/2019

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190211-lmc14764-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.